

MON GUIDE, MOBILITÉ

À PARTIR DU 1^{er} JUIN 2023

QUELQUES RÈGLES POUR BIEN VOYAGER



Dans les véhicules urbains, les poussettes, landaus et caddies sont autorisés. Déployés, ils ne doivent pas entraver la circulation des passagers. Dans les véhicules interurbains, les landaus et poussettes sont admis en soute.



Seuls les bagages peu encombrants et les caddies sont admis dans les véhicules. Les autres bagages doivent être transportés en soute.



Les chiens guides d'aveugles tenus en laisse sont acceptés sans supplément. Les animaux domestiques <10 Kg sont autorisés, ils voyagent à demi-tarif sur les genoux du propriétaire, dans des paniers, cages ou sacs fermés. Les chiens >10Kg sont autorisés, tenus en laisse et muselés, ils voyagent à demi-tarif sous le siège. Les propriétaires restent responsables de leur animal. Les NAC, les chiens de cat. 1 et 2 sont interdits.



Dans les véhicules urbains, les deux-roues sont interdits. Les rollers, skateboards, hoverboards, trottinettes, vélos pliés sont autorisés et doivent être tenus en main. Dans les véhicules interurbains, ces objets doivent être déposés dans les soutes où les vélos sont acceptés.



Dans les véhicules interurbains, le voyage assis et le port de la ceinture de sécurité sont obligatoires.



Il est interdit de fumer - vapoter - boire et manger dans le bus.



Les clients qui, par leur tenue ou leur comportement, risquent d'incommoder les autres clients ou de troubler l'ordre public à l'intérieur des véhicules affectés au service, ne sont pas admis à y monter, même s'ils sont disposés à acquitter le prix de leur voyage.

TRANSPORT À LA DEMANDE

RENSEIGNEMENTS
et RÉSERVATION
0 800 870 942
(prix d'un appel local)



Transport PMR

Réservé aux personnes à mobilité réduite dont l'inscription a été validée par le service mobilité (Trajet sur la ville de MANOSQUE)

Réservation au
0 800 870 942

(prix d'un appel local
ou par internet 2H00
avant sur :
manosque.centrale-mobilite.fr

Les réservations
doivent être
effectuées :

- > au plus tôt 15j à l'avance.
- > au plus tard à 17H00, la veille (du mardi au vendredi)
- > au plus tard le vendredi à 17H00, (les courses du lundi)

L'appli M-ticket !

Mon ticket de transport sur mon smartphone !

Titres disponibles : PASS 10
voyages et ticket unitaire.

Téléchargez gratuitement
l'application M-ticket et
voyagez léger avec votre
smartphone.



FLASHEZ

ACHETEZ

VALIDEZ



NOUVEAUX TARIFS

valables à partir du 1^{er} juin 2023



TYPE DE TITRE	PRIX	DURÉE
TICKET UNITAIRE	1.50€	Valable 1h30 et pour une correspondance
PASS 10 VOYAGES	10€	Sans limite de durée
PASS MENSUEL	20€	Abonnement glissant
PASS MENSUEL TARIF SOLIDAIRE	10€	Abonnement glissant
PASS ANNUEL +26 ANS	150€	Abonnement glissant
PASS ANNUEL +26 ANS TARIF SOLIDAIRE	75€	Abonnement glissant
PASS ANNUEL -26 ANS	120€	Abonnement glissant
PASS ANNUEL -26 ANS TARIF SOLIDAIRE	60€	Abonnement glissant
PASS ANNUEL SCOLAIRE Collège / Lycée	120€	Année scolaire du 1 ^{er} septembre au 31 août
PASS ANNUEL SCOLAIRE Collège / Lycée TARIF SOLIDAIRE	60€	Année scolaire du 1 ^{er} septembre au 31 août
PASS ANNUEL SCOLAIRE Maternelle / Élémentaire	80€	Année scolaire du 1 ^{er} septembre au 31 août
PASS ANNUEL SCOLAIRE Maternelle / Élémentaire TARIF SOLIDAIRE	40€	Année scolaire du 1 ^{er} septembre au 31 août

À NOTER



Paiement en 4 fois sans frais possible pour le Pass Annuel : 1

Au moment du paiement en ligne, uniquement après inscription sur le site : mobilite.dlva.fr

Lors de la réception du lien pour paiement, la possibilité d'échelonner en 4 fois vous sera offerte. Un prélèvement automatique sera effectué trimestriellement.

Des tarifs solidaires - 50% sur tous les abonnements pour les bénéficiaires des minima sociaux : 2

Être bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire ou l'aide médicale de l'Etat. Présenter un document justificatif à jour.

Prise en charge de 50% de l'abonnement par l'employeur si le salarié prend un abonnement Trans'Agglo pour son trajet Domicile > Travail : 3

Présenter le justificatif de paiement à l'employeur qui doit en rembourser la moitié. Pas de remboursement pour les tickets unitaires ou PASS 10 voyages.



INFOS PRATIQUES



Tarifs applicables au 1^{er} juin 2023 pour tout nouvel abonnement



Les abonnements encore valides le restent jusqu'à leur date de fin.



Paiement par carte bancaire sécurisé sur le site mobilite.dlva.fr, par chèque ou espèces directement à l'accueil de l'Hôtel d'Agglomération DLVAgglo. (Mairie de Manosque)



Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés (hors cadre transport scolaire).



Validité du Pass 10 voyages indéterminée. Les Pass 12 voyages sont toujours valables jusqu'à utilisation complète.

Faites signe au conducteur de s'arrêter



OÙ ACHETER VOS TITRES DE TRANSPORT ?

Les coupures au-dessus de 20 €
pourront être refusées dans les bus.
Merci de faire l'appoint.

Après du conducteur :

• Ticket unitaire • Pass 10 voyages

Points de vente :

- > Office du tourisme
Gréoux-les-Bains
- > Office du tourisme Manosque
- > Halte routière Manosque

• Pass 10 voyages

Eboutique sur le site :

mobilite.dlva.fr

• Pass annuel • Pass mensuel

Informations :

mobilite.dlva.fr ou

 Trans'Agglo

Accueil

Hôtel d'Agglomération
Place de l'Hôtel de ville
04100 Manosque
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h00
mobilite@dlva.fr

Renseignements
0 800 870 942



**Je monte
Je valide !**



FLASHEZ > CONSULTEZ

Trans'Agglo pratique
et pour tous
Il n'y a rien de commun
dans nos transports